

Cadre commun de collaboration entre France Festivals et Scène Ensemble

Préambule

France Festivals et Scène Ensemble partagent des objectifs communs de défense, de structuration et de développement du spectacle vivant, avec une attention particulière portée aux festivals et à leurs écosystèmes artistiques, territoriaux et professionnels.

Dans un contexte marqué par de fortes mutations économiques, budgétaires, territoriales, sociales et écologiques, les deux organisations souhaitent renforcer leur coopération afin de mieux coordonner leurs analyses, leurs positions et leurs actions en faveur des festivals, de leurs équipes, de leurs partenaires et des publics.

Le présent cadre commun de collaboration vise à formaliser les modalités de dialogue, d'échange d'informations et de travail conjoint entre les deux structures, dans le respect de leurs gouvernances respectives.

1. Renforcement du dialogue stratégique

Les deux structures conviennent de renforcer leur dialogue stratégique autour des enjeux spécifiques aux festivals, notamment par :

- Un échange au minimum mensuel entre les deux directions, portant sur l'actualité du secteur, les enjeux touchant directement les festivals (économiques, artistiques, sociaux, territoriaux, écologiques, réglementaires ...) et les alertes émergentes ;
- Un à deux temps d'échanges annuels entre les Bureaux, afin de partager les priorités stratégiques et les analyses prospectives concernant les festivals et leurs relations avec les lieux, les équipes artistiques et les collectivités.

2. Veille, échanges d'informations et suivi collaboratif des politiques publiques

France Festivals et Scène Ensemble s'engagent à assurer une veille partagée centrée sur les dispositifs impactant les festivals, notamment :

- le Fonds Festivals ;
- le plan Culture en ruralité ;
- le programme Mieux produire, mieux diffuser, dans ses effets sur l'économie des festivals et la circulation des œuvres ;
- plus largement, toute mesure budgétaire ou réglementaire ayant un impact direct ou indirect sur l'activité festivalière.

Un suivi collaboratif de ces dispositifs pourra être mis en place afin de croiser les analyses issues des festivals adhérents.

Par ailleurs Scène Ensemble informera France Festivals des travaux du CNPS et des instances du CNM. En contrepartie voir le point 3.

3. Observation, études et données

Dans le champ de l'observation :

- France Festivals informe Scène Ensemble des études, enquêtes et travaux d'observation portant sur les festivals, en cours ou à venir ;
- Les adhérents de Scène Ensemble concernés par l'activité festivalière pourront, le cas échéant, être associés à ces démarches ;
- Scène Ensemble pourra disposer des données brutes de ses adhérents pour éviter une double-sollicitation et ce, dans l'intérêt prioritaire des adhérents ;
- Les deux structures pourront engager des réflexions communes sur des enquêtes flash ou études portant sur les festivals, leurs modèles économiques, leurs relations aux territoires et aux lieux, et leurs publics...

4. Expressions et positions communes

France Festivals et Scène Ensemble conviennent de pouvoir :

- Signer des lettres conjointes liées à l'actualité des festivals et de leurs conditions d'exercice, après validation par les Conseils d'administration respectifs ;
- Échanger en amont sur les positions publiques concernant les politiques culturelles ayant un impact sur les festivals.

5. Relations institutionnelles et auditions

Dans le cadre des relations avec les pouvoirs publics :

- Les deux structures s'engagent à échanger en amont des auditions parlementaires ou institutionnelles portant sur les festivals ;
- Ces échanges visent à partager analyses, constats de terrain et points de vigilance relatifs à la situation des festivals.

5. Implication et ouverture aux adhérents respectifs

Dans une logique d'ouverture et de circulation des expériences autour des festivals, France Festivals et Scène Ensemble conviennent que :

- Chacune des deux structures pourra, si elle le souhaite, inviter les adhérents de l'autre structure à participer à certaines de ses activités ;
- Ces invitations pourront concerner notamment des webinaires, des groupes de travail, des temps de réflexion collective, des rencontres professionnelles ou toute autre activité pertinente ;
- Ces échanges visent à favoriser le partage d'expertises, la mise en réseau des acteurs concernés par l'activité festivalière et une meilleure compréhension des enjeux communs.

Les modalités d'invitation et de participation seront définies au cas par cas, dans le respect des cadres de gouvernance et des priorités de chaque structure.

6. Caractère non exclusif de la collaboration

Le présent cadre de collaboration est non exclusif. Il n'empêche en aucun cas France Festivals ni Scène Ensemble de développer, par ailleurs, des partenariats ou coopérations avec d'autres réseaux ou organisations.

7. Durée et suivi du cadre de collaboration

Le présent cadre est établi pour une durée indéterminée. Il fera l'objet de points réguliers entre les directions afin d'en apprécier la mise en œuvre et, le cas échéant, d'en ajuster les modalités en fonction de l'évolution des enjeux du secteur, notamment ceux relatifs aux festivals.

9. Autonomie des positions et des représentations

Chaque structure conserve son autonomie de positionnement, de parole publique et de représentation institutionnelle. Toute expression conjointe fera l'objet d'un accord préalable, dans le respect des procédures de validation propres à chaque organisation.

10. Modalités de concertation en cas de divergences

En cas de divergences d'analyse ou de position, France Festivals et Scène Ensemble s'engagent à privilégier l'échange et la concertation, dans un esprit de dialogue constructif et de respect mutuel.